

Doc. 15589

01 juillet 2022

L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 2217 (2021)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la [Recommandation 2217 \(2021\)](#) de l'Assemblée parlementaire «L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture». La recommandation a été portée à l'attention des gouvernements des États membres et transmise aux comités concernés pour information et commentaires éventuels².

2. Le Comité des Ministres se félicite de l'intérêt et de l'engagement de l'Assemblée parlementaire pour la promotion des secteurs de l'éducation et de la culture. Comme l'Assemblée, il reconnaît le rôle central de l'éducation et de la culture pour la stabilité démocratique en Europe et l'importance d'une citoyenneté active, en particulier chez les jeunes, pour relever collectivement les nombreux défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux du XXI^e siècle.

3. À cet égard, le Comité des Ministres porte à l'attention de l'Assemblée sa Recommandation sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux, adoptée lors de sa 132^e Session, le 20 mai 2022 à Turin. Cette recommandation met en exergue le potentiel de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever des défis tels que la pandémie de covid-19 et pour améliorer la qualité de vie dans une société en constante évolution, marquée par l'effet accélérateur des technologies numériques. Elle recommande, dans ce contexte, le développement d'une nouvelle approche des ressources liées à la culture, au patrimoine et au paysage et propose des orientations politiques de développement durable.

4. Le Comité des Ministres remercie l'Assemblée des propositions formulées au paragraphe 4 de sa recommandation et tient à l'informer que plusieurs des initiatives proposées figurent déjà dans le programme actuel du secteur de l'éducation du Conseil de l'Europe. Ainsi, le Comité directeur de l'éducation (CDEDU) développe actuellement un instrument normatif relatif à une éducation inclusive de qualité, qui s'appuiera à la fois sur les normes existantes – y compris la Recommandation du Comité des Ministres sur une éducation de qualité³ – et les programmes de coopération consacrés au soutien des groupes vulnérables. Le CDEDU élaborera également un instrument politique multilatéral sur le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle dans l'éducation. Cet instrument se concentrera sur l'utilisation pédagogique éthique, responsable et appropriée de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies avancées pour améliorer la qualité et l'inclusivité de l'éducation. Le Comité des Ministres portera une attention particulière à ces travaux et note l'importance d'une recherche préalable sur les conséquences, positives ou non, de l'utilisation d'outils en ligne et hybrides, notamment dans l'éducation des jeunes, y compris dans l'éducation et l'apprentissage non formel. Par ailleurs, l'Accord partiel élargi sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a décidé de consacrer son premier rapport thématique aux: «Pandémies et catastrophes naturelles telles que reflétées dans l'enseignement de l'histoire», avec une publication prévue en 2022.

1. Adoptée lors de la 1437^e réunion des Délégués des Ministres (15 juin 2022).

2. Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) et Comité directeur de l'éducation (CDEDU).

3. Recommandation [CM/Rec\(2012\)13](#).



5. S'agissant de la proposition de l'Assemblée au paragraphe 4.2 de la recommandation, le Comité des Ministres informe l'Assemblée que des lignes directrices visant à soutenir les partenariats équitables entre les établissements d'enseignement et le secteur privé ont été élaborées au sein du CDEDU et qu'un cadre permettant d'en suivre la mise en œuvre est en cours d'élaboration.

6. À propos du paragraphe 4.3 de la recommandation, le Comité des Ministres note la proposition de l'Assemblée de créer des orientations pour des approches innovantes et un partenariat entre les secteurs de l'éducation et de la culture pour mettre en œuvre le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC). Sur ce point, il rappelle les conclusions de la Conférence informelle des ministres de l'Éducation organisée le 20 octobre 2020 dans le cadre de la Présidence grecque du Comité des Ministres, qui, outre les propositions d'actions sur la réponse apportée par le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation face à la pandémie de covid-19, a ouvert la voie en organisant une discussion sur l'utilisation de l'éducation comme outil de sensibilisation au patrimoine culturel menacé par le changement climatique.

7. Pour conclure, en réponse au paragraphe 4.4 de la recommandation, le Comité des Ministres soutient la proposition de l'Assemblée de coopérer avec l'Union européenne au soutien de projets innovants, conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. Il mentionne à cet égard sa Recommandation sur le développement et la promotion de l'éducation à la citoyenneté numérique⁴ dans laquelle sont identifiées des initiatives possibles, notamment la création d'un référentiel de connaissances et de ressources liées à l'éducation à la citoyenneté numérique qui pourrait inclure des exemples d'intégration transdisciplinaire de l'éducation à la citoyenneté numérique dans l'apprentissage. Cette initiative, ainsi que d'autres initiatives proposées, pourraient être étudiées plus avant.

4. Recommandation [CM/Rec\(2019\)10](#).